

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 novembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Guillaume CAPARD, Jean-Claude GAUDE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D150_181122

**SYNDICAT D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION
DES DÉCHETS DE L'ESTUAIRE (SEVEDE)
Modification des statuts - Autorisation**

Au cours de sa séance du 16 septembre 2022, le comité syndical du SEVEDE s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

La délibération correspondante a été notifiée le 22 septembre 2022 à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, ainsi que le projet de statut modifié annexé.

En application de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire de chaque EPCI membre du SEVEDE dispose d'un délai de trois mois, à compter du 16 septembre 2022, pour décider de l'admission de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Cette adhésion permettra de renforcer la mutualisation technique et économique des opérations de transfert, de transport et de valorisation énergétique des déchets ménagers non recyclables dans un contexte territorial cohérent.

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Fécamp (38 980 habitants au 1^{er}.01.2022) engendrera des dépenses supplémentaires qui seront inférieures à sa recette contributive (avec un bilan de + de 398 000 €). L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Fécamp permettra de réduire de 2,6 €/tonne les charges financières actuelles. Le prix de la tonne devrait donc être maintenu à 102 € HT/tonne en 2023.

Après avis de la Commission Environnement en date du 25 octobre 2022 et du Bureau réuni le 04 novembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Approuver l'extension du périmètre du SEVEDE avec l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral audit syndicat mixte.
- Autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président le représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du SEVEDE et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision d'extension du périmètre du SEVEDE à cette Communauté d'Agglomération.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



APPROUVE l'extension du périmètre du SEVEDE avec l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral audit syndicat mixte

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président le représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du SEVEDE et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision d'extension du périmètre du SEVEDE à cette Communauté d'Agglomération

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville